

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 14 OCTOBRE 2014 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

**2014-10-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 10 octobre 2014 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 9 septembre 2014
4. RENCONTRE
  - 4.1 Rencontre avec M. Benoit Gendreau - 15 minutes de présentation et 5 à 10 minutes d'échange et de discussion - Gestion des oies
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
    - 5.1.1 Suivi des mesures d'économie d'énergie
  - 5.2 Sécurité incendie
  - 5.3 Évaluation foncière

- 5.4 Dossier éolien
- 5.5 MADA et Politique familiale 2
  - 5.5.1 Plan d'action de la MRC de Montmagny
- 5.6 Programme de la TECO
- 5.7 Gestion des matières résiduelles
  - 5.7.1 Appel d'offre – Tri et conditionnement des matières recyclables
- 5.8 Nomination sur les comités
- 5.9 Comité du budget
- 5.10 TACA
- 5.11 Cours d'eau Giasson
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Plan d'action pour le développement de l'économie et l'emploi (PALÉE) 2014-2019 – Volet Démographie/Ruralité
  - 6.2 Projets régionaux
    - 6.2.1 Monk
      - 6.2.1.1 Autorisation de signature de l'entente relative à l'utilisation et à l'entretien du Parc linéaire Monk
      - 6.2.1.2 Nomination de deux représentants au sein de la Table de concertation inter-MRC (cinq MRC)
    - 6.2.2 Prix du patrimoine
      - 6.2.2.1 Protocole d'entente
      - 6.2.2.2 Représentation de la MRC au sein du comité
    - 6.2.3 Transport collectif
    - 6.2.4 Conseil du Saint-Laurent
  - 6.3 Dossier des ressources naturelles
  - 6.4 Gaz Métro
  - 6.5 Délégations sur le territoire
  - 6.6 Avis de conformité ou d'opportunité
    - 6.6.1 Zonage municipal
    - 6.6.2 Autres
  - 6.7 Appui - Club quads de l'Oie blanche
- 7. CORRESPONDANCE ET REPRÉSENTATION
  - 7.1 Société Alzheimer Chaudière-Appalaches – Demande d'appui
  - 7.2 Service 211
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de septembre 2014
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 9 octobre 2014
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Forêt privée – Résolution d'appui
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**3.1 SESSION DU 9 SEPTEMBRE 2014**

2014-10-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS  
 APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 9 septembre 2014 soit adopté avec correction à l'item 5.3 en enlevant la phrase suivante en doublon « Les directeurs généraux ont été informés et le ».

**ADOPTÉ**

#### **4. RENCONTRE**

M. Benoit Gendreau, biologiste de formation et employé de la CDEMM, a effectué une présentation du bilan de ses travaux en lien avec la gestion des oies sur le territoire.

La MRC de Montmagny contribue à ce projet depuis plusieurs années en fournissant un espace bureau et la coordination (via l'aménagiste), considérant que la MRC a été l'initiateur du projet.

#### **5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

##### **5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER**

À titre informatif, les travaux annuels d'inspection préventive de la maçonnerie ont été effectués par KAMCO au coût de 1 927 \$ (incluant la location d'une plate-forme élévatrice).

##### **5.1.1 SUIVI DES MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

Un tableau d'analyse comparative est déposé au conseil en lien avec la mesure d'économie d'énergie.

Le retour sur investissement a été de seize mois pour ce projet.

##### **5.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

Le coordonnateur rencontrera les directeurs incendie le 15 octobre prochain et par la suite, on sera en mesure de voir si on peut débiter le projet-pilote des visites préventives (pour les municipalités intéressées).

Pour la révision du schéma de couverture, le plan de travail est prévu être élaboré avec le coordonnateur d'ici la fin de l'année 2014.

##### **5.3 ÉVALUATION FONCIÈRE**

Les rôles d'évaluation ont été déposés au 15 septembre dernier à l'exception du rôle de Saint-Just-de-Bretonnières qui sera déposé d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2014 (en mode rénové).

##### **5.4 DOSSIER ÉOLIEN**

- CONSIDÉRANT que la date de dépôt des projets auprès d'Hydro-Québec n'est pas encore connue.
- CONSIDÉRANT que la firme KPMG a été référée pour l'analyse des frais de gestion mensuels à être inclus dans la convention.

APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny retienne les services professionnels de KPMG pour l'analyse des honoraires de gestion (de construction et d'exploitation) pour une somme de 5 000 \$, plus les taxes, et que ces frais soient assumés par une affectation du surplus accumulé « administration et aménagement » du même montant.

**ADOPTÉ**

## 5.5 MADA ET POLITIQUE FAMILIALE 2

### 5.5.1 PLAN D'ACTION DE LA MRC DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT le plan d'action élaboré par le comité de travail régional, lequel plan a pris en considération les constats des consultations publiques des municipalités locales en lien avec les objectifs MADA;

2014-10-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny adopte le plan d'action MADA de la MRC.

**ADOPTÉ**

## 5.6 PROGRAMME DE LA TECQ

**Voici un projet de résolution reçue d'une autre MRC demandant des appuis afin que les travaux en régie puissent être admissibles au programme de la TECQ :**

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny salue les engagements des gouvernements fédéral et provincial pour 2,67 milliards de dollars pour les cinq prochaines années dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;
- CONSIDÉRANT que dans les modalités de ce programme, la contribution gouvernementale versée dans le cadre du Programme de la TECQ ne peut servir au remboursement des travaux effectués en régie;
- CONSIDÉRANT que cette restriction supplémentaire au Programme de la TECQ représente des déboursés supplémentaires importants pour les municipalités qui réalisent habituellement leurs travaux en régie;

2014-10-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil municipal de la MRC de Montmagny demande à M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de réviser la classification des travaux et dépenses non-admissibles du Programme de la TECQ afin

que les travaux en régie soient considérés comme une dépense admissible.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise pour appui à M. Norbert Morin, député de la Côte-du-Sud, à la ministre du Tourisme et députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien, ainsi qu'à M. Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉ**

## **5.7 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **5.7.1 APPEL D'OFFRES – TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT que le contrat pour le tri et le traitement des matières recyclables vient à échéance le 16 avril 2015;

**2014-10-06**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON  
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil municipal de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le contrat de tri et de conditionnement des matières résiduelles recyclables pour une période de cinq ans selon deux options :

Option 1 : Durée de cinq ans et Option 2 : Durée de trois ans avec option additionnelle de deux ans.

**ADOPTÉ**

## **5.8 NOMINATIONS SUR LES COMITÉS**

**2014-10-07**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC  
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** Mme Danye Anctil, mairesse de Notre-Dame-du-Rosaire, soit nommée la représentante de la municipalité sur le Comité de diversification de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

## **5.9 COMITÉ DU BUDGET**

**2014-10-08**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** les six membres suivants forment le Comité du budget 2015 et que ce comité soit rémunéré :

- M. Jean-Guy Desrosiers;
- M. Réal Bolduc;

- Mme Karine Nadeau
- M. Richard Galibois
- M. Émile Tanguay
- M. Gaston Caron

**ADOPTÉ**

#### **5.10 TACA**

La Table agro-alimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) a travaillé au cours des dernières années à mettre en valeur le potentiel agro-alimentaire de la région Chaudière-Appalaches. Les MRC et/ou CLD ont été des partenaires financiers au cours des cinq dernières années.

Le Plan de développement bioalimentaire régional (PDBR - Cap 2015) impliquerait une participation financière de chacune des MRC et ville/MRC à 1 500 \$ pour 2014 et à 2 000 \$/an (pour quatre ans) jusqu'en 2018.

Il est convenu de demander au CLD de la MRC de Montmagny de se prononcer sur une possible implication dans ce projet considérant qu'il s'agit du développement économique de ce secteur d'activités pour le milieu.

#### **5.11 COURS D'EAU GIASSON**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien dans le cours d'eau Giasson à la hauteur du lot 3 475 765 à la suite de la demande du propriétaire ;
- CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à Excavations Chanel et Fils et qu'à la demande du propriétaire, les travaux se feront avec un taux horaire de 130 \$ (pour un temps estimé de 16 heures = 2 080 \$) pour une pelle mécanique TS220 et que le propriétaire fera l'achat du ponceau au coût approximatif de 1 120 \$, plus les taxes, et de géotextile au coût approximatif de 25 \$ (10 pieds à 2,03 \$ le pied linéaire) pour un total approximatif de 3 225 \$, plus les taxes ;
- CONSIDÉRANT que la MRC va refacturé à la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud les coûts correspondants aux travaux, soit un montant de 3 225 \$ plus les taxes ;

**2014-10-09**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** les travaux de stabilisation dans le cours d'eau Giasson soient réalisés aux coûts de 3 225 \$, plus les taxes, et que ceux-ci soient refacturés à la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

**ADOPTÉ**

**6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**  
**6.1 PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI (PALÉE) 2014-2019 – VOLET DÉMOGRAPHIE/RURALITÉ**

2014-10-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny adopte le Plan d'action pour le développement de l'économie et de l'emploi (PALÉE) 2014-2019 – Volet Démographie/Ruralité.

**QUE** les engagements reçus et à venir de la part des municipalités locales à participer aux actions du PALÉE soient priorisés par la MRC et le CLD dans leur travail respectif de soutien aux initiatives locales.

**ADOPTÉ**

**6.2 PROJETS RÉGIONAUX**

**6.2.1 MONK**

Les représentants des cinq MRC se sont réunis afin de déterminer de l'avenir de la « Société du Parc linéaire Monk » et de convenir d'un fonctionnement au cours des prochaines années.

Considérant que chaque MRC signe un bail pour sa portion de territoire et qu'il y a essoufflement de la corporation mandatée pour assumer la gestion et le développement du parc, tous sont unanimes pour retirer ces mandats à la corporation et que chaque MRC assume sa gestion, son développement et son entretien.

Toutefois, la corporation ne sera pas dissoute au cas où elle pourrait être utile pour des fins de demandes de subvention. Il semble que la direction générale de la MRC de L'Islet assume la gestion du maintien de l'organisation qui possède encore quelques fonds dans ses coffres.

La corporation serait remplacée par une table de concertation sans statut officiel et juridique et chaque MRC est invitée à y nommer son préfet (ou un élu représentatif du conseil de la MRC) et un membre de l'administration de la MRC.

Afin de s'assurer du réel entretien du tronçon par ceux qui l'utilisent, une entente a été déposée et discutée lors de la rencontre et celle-ci est proposée à chacune des MRC et des fédérations pour signature.

Les principes de l'entente :

- . Nivelage une fois par année entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> novembre;
- . Coûts de nivelage défrayés à 35 % par la fédération des motoneiges et à 65 % par la fédération des quads;

- . Entretien des ponceaux, des démantèlements des barrages de castors et gravier au frais des fédérations à part égale;
- . Signalisation pour la sécurité par les fédérations;
- . Assurance de 3 M\$ par chacune des fédérations;
- . Entente de cinq ans.

#### 6.2.1.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION ET À L'ENTRETIEN DU PARC LINÉAIRE MONK

- CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis relativement à l'utilisation et à l'entretien du Parc linéaire Monk;
- CONSIDÉRANT que ladite entente liera cinq MRC et les deux fédérations suivantes : La Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) et La Fédération québécoise des Clubs Quads (FCCQ);
- CONSIDÉRANT que ladite entente sera pour une période de cinq ans avec option de renouvellement automatique d'une période additionnelle de cinq ans;

**2014-10-11**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS  
 APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici au long elle était reproduite.

**QUE** la MRC de Montmagny autorise le préfet suppléant et le directeur général adjoint à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

#### 6.2.1.2 NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA TABLE DE CONCERTATION INTER-MRC (CINQ MRC)

**2014-10-12**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
 APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny nomme le préfet et le directeur général adjoint au sein du nouveau conseil d'administration de la Table de concertation du Parc linéaire Monk qui agira désormais à titre de Comité inter-MRC pour la coordination des activités sur le Parc linéaire Monk.

**ADOPTÉ**



2014-10-13

6.2.2 PRIX DU PATRIMOINE

6.2.2.1 PROTOCOLE D'ENTENTE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise le préfet à signer le protocole d'entente concernant la participation de la MRC aux Prix du patrimoine, régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, pour l'année 2015.

**QUE** la MRC de Montmagny participe à raison de 250 \$ par année (2014 et 2015) au financement de ce projet, tel que spécifié dans l'entente.

**ADOPTÉ**

6.2.2.2 REPRÉSENTATION DE LA MRC AU SEIN DU COMITÉ

Une demande a été produite à la Ville de Montmagny afin que M. Patrick Morency, agent culturel, fasse le lien entre la MRC et le Conseil de la Culture pour la réalisation du projet sur le territoire de la MRC de Montmagny.

La mise en place d'un comité local de travail est prévu afin d'identifier les récipiendaires du territoire. La MRC s'engage également à promouvoir les prix du patrimoine sur son territoire.

6.2.3 TRANSPORT COLLECTIF

Transport collectif de la MRC de Montmagny a été informé par le bureau du député du renouvellement de la contribution financière pour 2014. Considérant cette nouvelle (verbale), Transport collectif de la MRC de Montmagny a remis en place un service d'une demi-journée le jeudi après-midi et ne coupera pas de services (jeunes, groupes, Montmagny-Nord, Montmagny-Sud), et ce, afin de répondre aux objectifs de 10 000 déplacements pour l'année.

6.2.4 CONSEIL DU SAINT-LAURENT

La documentation présentant le rapport de la première rencontre du Conseil du Saint-Laurent et le plan d'action de la table est remise aux maires.

### **6.3 DOSSIER DES RESSOURCES NATURELLES**

La MRC de Montmagny a adopté l'année dernière une résolution à l'invitation du ministère de l'Environnement afin de proposer divers secteurs de terres publiques comme aires candidates pour la création de réserves de biodiversité (une réserve de biodiversité correspond à un territoire où les activités récréotouristiques sont permises, mais les activités industrielles sont prohibées, le tout toujours dans le but de maintenir des milieux naturels intègres dans différentes régions du Québec).

L'objectif du gouvernement du Québec est de réserver 12 % du territoire québécois en aires protégées afin de répondre à des objectifs mondiaux de biodiversité. Considérant qu'une partie des terres publiques avait le statut de parc régional où la conservation des milieux naturels pouvait apporter une plus-value économique et environnementale, des réserves de biodiversité ont été proposées sur le territoire par la MRC et le Conseil de l'environnement Chaudière-Appalaches.

Le ministère de l'Environnement a retenu trois secteurs d'étude parmi les cinq proposés par la MRC. Il s'agit des secteurs des Monts Notre-Dame (Jardin des Gélinoites à Notre-Dame-du-Rosaire), Sugar Loaf - Lac Talon (à Sainte-Lucie-de-Beauregard et Saint-Fabien-de-Panet) et Rivière Daaquam (à Saint-Just-de-Bretenières). En plus, dans la région, il y a des aires à l'étude au Massif du Sud et dans la Seigneurie de Lotbinière.

Le ministère de l'Environnement a ses propres critères de dimensions et de types de couverts forestiers et une négociation est en cours au sein d'un comité formé des industriels, des gens préoccupés par l'environnement et la faune et l'aménagement et le développement du territoire.

La mise en place des aires protégées ne se fait pas sans heurts dans toutes les régions du Québec. Les deux ministères, de l'Environnement d'un côté et Forêt de l'autre, ne semblent pas avoir les mêmes objectifs, tout comme les industriels et les autres partenaires.

Le gouvernement du Québec a statué qu'il doit augmenter la superficie des aires protégées pour la province. La région Chaudière-Appalaches a également pris cet engagement. La MRC de Montmagny a proposé des terres publiques où il y avait déjà des contraintes à l'exploitation forestière, il reste maintenant à s'entendre.

Le ministère des Forêts et les scieries vont jouer sur la perte d'emplois s'il y a moins d'approvisionnement dans les usines. Les environnementalistes et les gens de la faune demandent qu'il y ait moins de territoire exploité par la coupe forestière. Retenons que la définition d'aires protégées, si elles sont judicieusement localisées et délimitées, peuvent favoriser la diversification de l'économie tout en essayant de limiter les impacts sur l'industrie.

### **6.4 GAZ MÉTRO**

Le préfet, le préfet adjoint et la directrice générale de la MRC ainsi que la directrice du CLD ont rencontré des représentants de Gaz Métro afin de connaître les opportunités de déploiement

de la distribution du gaz naturel sur une partie du territoire de la MRC de Montmagny.

L'est du Québec n'étant pas desservi par un gazoduc, le prolongement des infrastructures de Gaz Métro de Saint-Nicolas à Montmagny demanderait un investissement d'un partenaire de l'ordre de quelques dizaines de millions de dollars en plus de l'investissement de Gaz Métro. Cette compagnie est soumise aux approbations de la Régie de l'Énergie qui vérifie la rentabilité des projets.

La région de Thetford a vécu une telle expérience, après plusieurs années de démarches, le gouvernement fédéral a investi 18 M\$ pour desservir la ville et les municipalités le long du parcours à partir du réseau existant dans la Beauce.

Pour le territoire de la MRC et/ou de l'ensemble de la Côte-du-Sud, un projet-pilote pourrait être envisagé, mais demanderait une grande implication du milieu ainsi qu'une démarche structurée.

## **6.5 DÉLÉGATIONS SUR LE TERRITOIRE**

Après Villes et villages en santé, c'est une délégation française du pays de Nay qui visite le territoire de la MRC et des environs. Cette dernière délégation a rencontré des intervenants de bibliothèque mobile, du projet de recyclage de l'église de Lac-Frontière, du Parc des Appalaches, du projet de bibliothèque de Montmagny, du centre-ville de Montmagny et de l'Édifice Amable-Bélanger.

Ces délégations donnent l'occasion aux intervenants du milieu de présenter les approches innovantes qui permettent d'offrir des services de qualité aux citoyens en région.

## **6.6 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ**

### **6.6.1 ZONAGE MUNICIPAL**

Pas de projet déposé.

### **6.6.2 AUTRES**

Pas de projet déposé.

## **6.7 APPUI – CLUB QUADS DE L'OIE BLANCHE**

**2014-10-14**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny appuie le Club de l'Oie blanche de Montmagny dans ses démarches afin d'obtenir des aides gouvernementales pour l'acquisition de nouveaux équipements d'entretien du réseau de sentiers quads.

**ADOPTÉ**

## **7. CORRESPONDANCE ET REPRÉSENTATION**

### **7.1 SOCIÉTÉ ALZHEIMER CHAUDIÈRE-APPALACHES – DEMANDE D'APPUI**

Sujet reporté.

### **7.2 SERVICE 211**

Le service 211 est un service d'information et de référence centralisé qui dirige rapidement les personnes vers les ressources qui existent dans les régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et de la MRC de la Haute-Yamaska. Un numéro à trois chiffres facile à retenir qui met en lien les gens avec la gamme complète de services offerts dans la collectivité. Concrètement, le Service 211 est un centre d'appels établi dans une collectivité afin de mieux la desservir. Des préposés spécialisés répondent aux appels, évaluent les besoins de l'appelant et le dirigent vers les services appropriés.

Une contribution de 0,20 \$ per capita est souhaitée du milieu afin que l'organisme puisse poursuivre ses activités.

Il est convenu d'inviter les représentants du Service 211 à venir rencontrer le Conseil de la MRC à ce sujet au cours de l'année 2015.

## **8. FINANCES**

### **8.1 COMPTES DE SEPTEMBRE 2014**

2014-10-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la liste des comptes à payer de septembre 2014 soit acceptée.

<b>No</b>	<b>Montant</b>	<b>Fournisseur</b>
L1400471	1 012.78	Télu Québec
L1400472	103.60	Télu Québec
L1400473	213.63	Télu Québec
L1400474	1 499.10	Desjardins sécurité financière
L1400475	4 150.00	SSQ – Investissement et retraite
L1400476	644.16	Télu mobilité
L1400477	475.77	Comm. adm. de régime de retraite
L1400478	35.59	Cogeco câble Québec
C1400479	111.19	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1400480	1 446.38	Bureautique Côte-Sud enr.
C1400481	298.94	Journal l'Oie blanche
C1400482	14.00	Montmagny Air Service inc.
C1400483	132 225.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1400484	1 500.00	Agence mise en valeur forêts priv. App.
C1400485	441.50	Interconnexions LD
C1400486	735.84	Inspec-sol inc.
C1400487	118.55	Éditions Yvon Blais
C1400488	3 917.57	IDC Informatique
C1400489	45.98	Michel Proulx – La Clef de sol
C1400490	10 000.00	Société de dév. économique de Mty
C1400491	10 853.64	Terrassements Joncas et frères inc.
C1400492	183.57	Québec linge, service d'uniformes
C1400493	31.04	Sani-Fontaines inc.
C1400494	1 927.12	Kamco construction inc.

C1400495	1 543.08	Cytech Corbin
C1400496	12 042.71	Les Concassés du cap inc.
C1400497	3 120.36	Laurentide Re/Sources inc.
C1400498	85.08	Multriprojets RS
C1400499	69.95	Pause-café Coli-Bris inc.
C1400500	38.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1400501	1 804.92	Sara-Tech – 9127-8697 Québec inc.
C1400502	804.25	Service d'entretien Pascal et Patrick
C1400503	161.32	Multi-services Montmagny-L'Islet
C1400504	11 490.30	GDI Service (Québec)
C1400505	7 760.81	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1400506	1 897.08	Simpleclic infolettre.net
C1400507	57.49	Les Jardiniers mobiles
C1400508	10 000.00	Programme RénoVillage
L1400509	940.64	Visa
L1400510	1 293.39	Visa
L1400511	103.60	Télu Québec
L1400512	1 057.39	Télu Québec
L1400513	6 935.98	Revenu Canada
L1400514	16 847.90	Ministre du Revenu du Québec
L1400515	1 199.28	Desjardins sécurité financière
L1400516	3 769.60	SSQ – Investissement et retraite
L1400517	464.23	Télu mobilité
L1400518	1 975.00	Hydro-Québec
L1400519	780.54	Visa
L1400520	3 754.79	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
L1400521	35.59	Cogeco câble Québec
L1400522	213.63	Télu Québec
L1400523	165.13	Revenu Canada
L1400524	3 830.49	Hydro-Québec
C1400525	1 241.18	Bureautique Côte-Sud enr.
C1400526	795.97	Journal l'Oie blanche
C1400527	66.96	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1400528	88.00	Ville de Montmagny
C1400529	56.77	La petite caisse
C1400530	313.19	Restaurant 51
C1400531	154.04	Cidrerie La Pomme du St-Laurent
C1400532	8 140.74	2731-6116 Québec inc. – Les Excavations
C1400533	1 187.69	IDC Informatique
C1400534	10 151.29	Tremblay Bois Migneault Lemay
C1400535	68.19	René Samson inc.
C1400536	213 413.38	Campor environnement
C1400537	12.00	Journal Le beau regard
C1400538	2 713.41	Sara-Tech – 9127-8697 Québec inc.
C1400539	373.67	Maheu & Maheu
C1400540	4 543.47	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1400541	631.79	Protection incendie Viking inc.
C1400542	168.00	Ferme forestière du pin croche
C1400543	70.00	La Miellée de la Rivière-du-Sud
C1400544	10 000.00	Programme RénoVillage
C1400545	2 499.00	Programme RénoVillage
C1400546	7 760.81	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
L1400547	261.03	Visa
C1400548	1 041.48	Sara-Tech – 9127-8697 Qc inc.
C1400549	135.00	CJE de la MRC de Mty
L1400550	96.10	Télu Québec
L1400551	1 265.51	Hydro-Québec
L1400552	3 788.60	Hydro-Québec
<b>TOTAL</b>	<b>537 264.75 \$</b>	
P1400001	26 000.00	Transport collectif de la MRC de Mty
<b>TOTAL</b>	<b>26 000.00 \$</b>	
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>563 264.75 \$</b>	

**ADOPTÉ**

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 563 264.75 \$.

---

Nancy Labrecque, directrice générale

### 8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 9 OCTOBRE 2014

Un état des revenus et dépenses au 9 octobre 2014 a été déposé.

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 10. VARIA OUVERT

### 10.1 FORÊT PRIVÉE

- CONSIDÉRANT que le gouvernement actuel a investi 42 M\$ supplémentaires en forêt publique portant le total à 225 M\$;
- CONSIDÉRANT que l'aide gouvernementale à la forêt privée a été réduite de 5,7 M\$ en 2014;
- CONSIDÉRANT que les investissements majeurs en forêt publique versus la capacité de planification entraîneront des surplus supérieurs à 5,7 M\$;
- CONSIDÉRANT que le transfert demandé n'exige aucun investissement supplémentaire à l'état québécois;
- CONSIDÉRANT que la forêt privée dispose de ressources pour augmenter la quantité de bois mis en marché, notamment en raison de la marge de manœuvre sur la possibilité forestière qui elle, ne cesse d'augmenter;
- CONSIDÉRANT qu'il est encore réaliste d'affecter les 5,7 M\$ de travaux supplémentaires dans les activités de récolte de bois;

2014-10-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN  
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'APPUYER** les groupements forestiers (forêt privée) dans leurs demandes suivantes :

- **DE** demander à M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec, de donner la latitude administrative nécessaire au ministre Laurent Lessard pour transférer un montant de 5,7 M\$ des enveloppes prévues pour la sylviculture en forêt publique vers la forêt privée;

- **DE** demander à M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de transférer 5,7 M\$ des enveloppes de la forêt publique vers le budget de la forêt privée;
- **DE** s'assurer que les groupements forestiers investiront l'enveloppe de 5,7 M\$ dans des activités liées à la récolte de bois.

**ADOPTÉ**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2014-10-17**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 21h35.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Desrosiers, préfet

\_\_\_\_\_  
Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.